



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

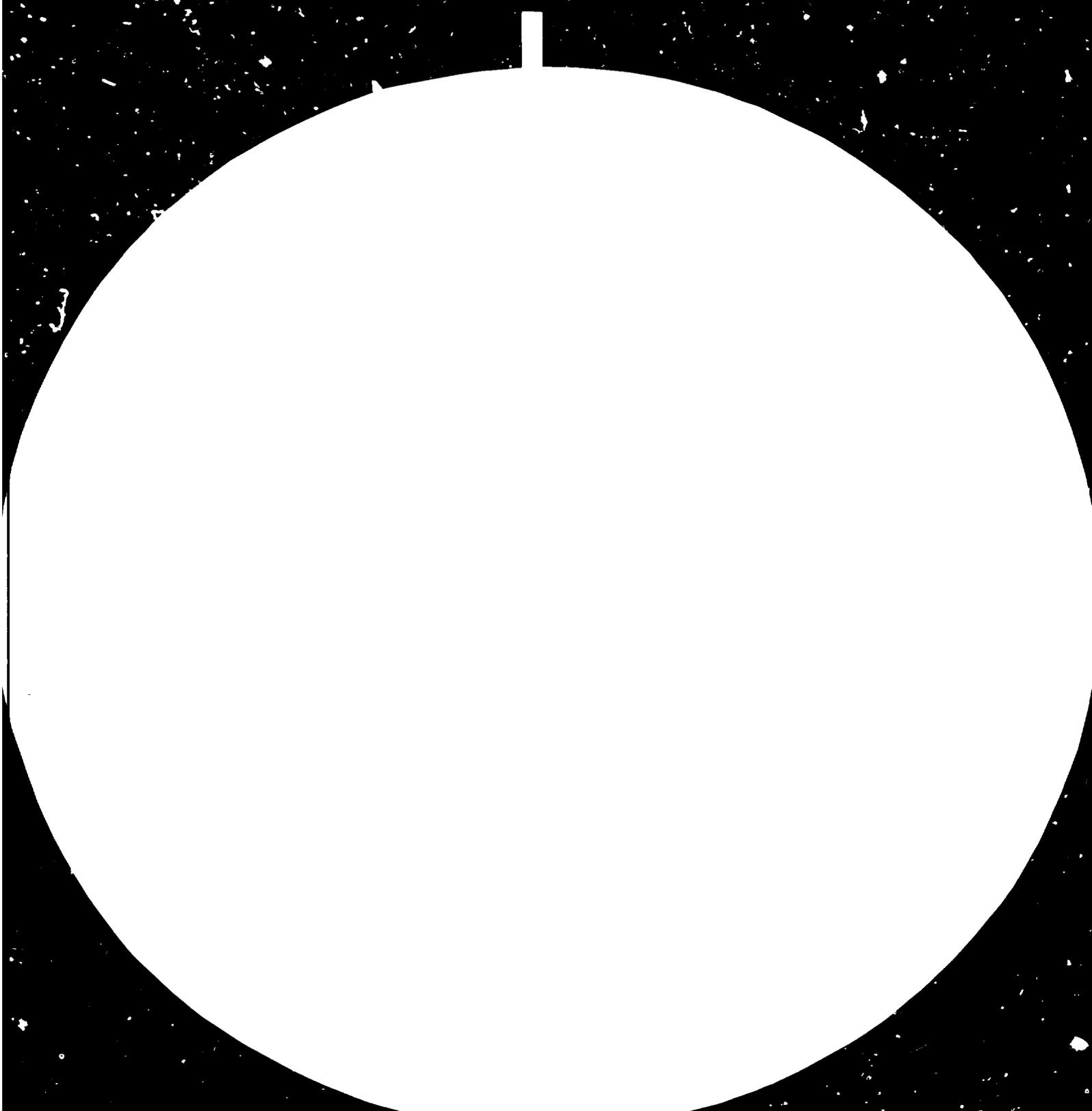
FAIR USE POLICY

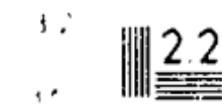
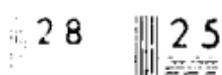
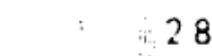
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





Wavelength (micrometers) λ = 0.300 μm (red)
0.405 μm (green)
0.501 μm (blue)



E, F, A

09518-F



RESERVE AUX PARTICIPANTS

ID/CONF.4/CRP.5
6 décembre 1979

FRANCAIS
Original : ARABE

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONU DI

New Delhi (Inde), 21 janvier - 8 février 1980

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS
de la
CINQUIEME CONFERENCE DU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL DES ETATS ARABES*

Alger

16 au 20 Novembre 1979

000000

* Le rapport ci-joint, qui est disponible seulement en anglais, en arabe et en français, a été fourni par la Conférence.

مؤتمر التنمية الصناعية الخامس للدول العربية
Fifth conference on industrial development for arab states

16 to 20 november 1979

Algiers

Conférence report



People's and Democratic Algerian Republic
Industrial Development Center for Arab States
United Nations Industrial Development Organization

CINQUIEME CONFERENCE DU DEVELOPPEMENT

INDUSTRIEL DES ETATS ARABES

16 - 20 NOVEMBRE 1979 - Alger

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

DE LA CONFERENCE

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Cinquième Conférence pour le Développement Industriel
des Etats Arabes

La Cinquième Conférence pour le Développement Industriel des Etats Arabes s'est tenue à Alger, en République Algérienne Démocratique et Populaire du 26 au 30 Dhi El Hidja 1399 H, (correspondant au 16-20 Novembre - Tchrine II 1979) sur invitation de la République Algérienne Démocratique et Populaire du Centre pour le Développement Industriel des Etats Arabes, (IDCAS) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel.

Ont participé à la Conférence les délégations des Etats Arabes suivantes :

ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE

Président . Monsieur le Dr. HACHEM DEBBAS
Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie et du Commerce

ETAT DES EMIRATS ARABES UNIS

Président : Mr. DJAAFAR EL FARDAN
Directeur Général de l'Industrie

ETAT DE BAHREIN

Président : Son Excellence Mr. YUCEF SHIRAWI
Ministre du Développement et de l'Industrie

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Président : Son Excellence Mr. OM.R ROUROU
Ministre de l'Industrie Des Mines et de l'Energie

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Président : Son Excellence Mr. Mohamed LIASSINE
Ministre de l'Industrie Lourde

REPUELIQUE DE DJIBOUTI

Président : Son Excellence Mr. ALI MOHAMED HOUMED
Ministre de l'Industrie et de la Gestion Industrielle

ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

Président : Son Excellence le Docteur GHAZI AL GOSAIBI
Ministre de l'Industrie et de l'Electricité

REPUBLIQUE ARABE DE SYRIE

Président : Son Excellence Mr. CHTEWI SEIFO
Ministre de l'Industrie

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU SOUDAN

Président : Son Excellence Mr. OTHMANE HACHEM ABSELSALAM
Ministre de l'Industrie

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SOMALIE

Président : Son Excellence Mr le Docteur ABDULKADIR CHEIKH MOHAMMED
Vice-Ministre de l'Industrie

REPUBLIQUE IRAKIENNE

Président : Son Excellence Mr. TAHAR TEWFIQ
Ministre de l'Industrie et des Mines

SULTANAT D'OMAN

Président : Mr. SOLEIMAN BARAKAT LAMKI
Directeur Général de l'Industrie

PALESTINE

Président : Mr. ZOUHDI MOHAMMED
Président de la Division Economique

ETAT DE QATAR

Président : Mr. AHMED ABDELRAHMANE ELMANA
Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie et de l'Agriculture

ETAT DU KOWEIT

Président : Son Excellence Mr. ABDELWAHAB NAFISSI
Ministre du Commerce et de l'Industrie

REPUBLIQUE LIBANAISE

Président : Mr. ALFRED DABSS
Directeur Général de l'Industrie

DJAMAHIRIA ARABE LYBIENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE

Président : Son Excellence Mr. le Docteur AMROU EL MAKSI
Ministre des Industrie Légères

ROYAUME DU MAROC

Président : Mr. BENSAROU MUSTAPHA
Directeur Adjoint de l'Industrie

REPUBLIQUE ARABE DU YEMEN

Président : Mr. MAHMOUD BAYDAR
Ambassadeur de la République Arabe du Yémen en République
Algérienne Démocratique et Populaire

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DU YEMEN

Président : Son Excellence Mr. ABDULGHANI ABDULKADER
Ministre de l'Industrie

Etaient présents les Organismes et Organisations arabes suivants :

Le Secrétariat de la LIGUE ARABE	M. SULEIMAN ALMUNDHARI
Le Centre du Développement Industriel des Etats Arabes	M. AYED MUHAMAD AL AZADI Directeur Général
Organisation Arabe du Travail	M. GHAZI NASSIF MEKKI Directeur Général Adjoint
Conseil de l'Unité Economique Arabe	Dr. ASSAMA EL AZEB
Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences	Dr. ZAKARIA BEN MUSTAPHA
Organisation Arabe pour les normes et spécifications	Dr. MOHAMED DHAFER ALSAOUAF Secrétaire Général
Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole	Dr. ALI ATTIKA Secrétaire Général

Fonds Arabe du Développement Economique et Social	Mr. EL HACHEMI LARBI Directeur Exécutif et Membre du Conseil de Direction
Organisation du Golfe pour les Conseils Industriels	Dr. ALI AL KHALEF Secrétaire Général
Union des Conseil de REcherches Scientifiques Arabes	Dr. FALLAH SAID JABER
Union Arabe des producteurs d'engrais chimiques	Mr. ABDLBAKI AL NOURI Président du Conseil d'Administration
Union Arabe du Fer et de l'Acier	Mr. MOHAMED Laïd LACHGAR
Union des Ingénieurs Arabes	Mr. MEROUAN ABDELHAMID
Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture dans les Pays Arabes	Melle MI DIMACKIA
Institut Arabe de Développement	Dr. ALI BEN ELACHAR
Organisme Arabe pour la Garantie des Investissements	M. DJEMAA SAID DJEMAA Directeur Général Adjoint
Banque Islamique de Développement	Dr. MAAMOUNE YASSINE
Société Arabe des Investissements	M. ABDELLAH KASSAM
Centre Maghrébin des Etudes Industriel- les du Grand Maghreb Arabe	M. SALAH LEILI
Centre des Recherches Economiques Appliquées	M. MOHAMMED YAHIA RABIAA
Les Organismes et instances internationales spécialisés ont été représentés par :	
Organisme des Nations Unies pour le Développement Industriel	Dr. ABDERRAHMANE KHENE Directeur Exécutif

Commission Economique de l'Asie de l'Ouest	Dr. MOHAMMED SAID EL ATTAR Secrétaire Exécutif
Programme des Nations-Unies pour le Développement	Mr. JIJER CHRISTOPHE Délégué Résidant en Algérie
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Culture et les Sciences	Mr. ABA YAZID
Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.).	Mr. HOSSEIN ALI BARBIYA
Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement	Mr. ABAKOUMOUF ALEXIS Chef du Département et Analyse quantitative
Bureau International du Travail	Mr. Abdelmadjid BOUHARA
Organisation International de la Propriété Intellectuelle	Mr. FARADJ MOUSSA
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	Mr. GEORGLS ZEIDANE
Chambre de Commerce Arabo- Italienne	Mr. MARIO LANA
Centre Japonais de Coopération pour le Moyen-Orient	Mr. KONYO KUEAYACHI Secrétaire Général
Centre Japonais pour le Développement International	Mr. KUZIO SUZUKI
Institut des Recherches Economiques et d'Application	Mr. PIERRE JOUDI
Institut des Relations entre l'Italie et les Pays d'Afrique d'Amérique Latine et du Moyen- Orient.	Mme. LILIANA MAJRABNI
Union des Banques Franco-Arabes	Mr. YASSAR EL BAYTAR Directeur Général
Marché Commun Européen	Mr. SAM FAL

La séance inaugurale a été présidée par Monsieur SAID AIT
MESSAOUDENE, Membre du Comité Central du Parti du Front de
Libération Nationale et Ministre des Industries Légères

L'ordre du jour a porté/les points suivants :
sur

- 1/ - Séance inaugurale
- 2/ - Election du Président et des Membres du Bureau de la Conférence
- 3/ - Adoption de l'ordre du jour
- 4/ - Désignation du Siège de l'Organisation du Développement Industriel des Etats Arabes
- 5/ - Stratégie du Développement Industriel Arabe à long terme
- 6/ - La position arabe à l'égard de la Troisième Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (CNUDI)
- 7/ - La Sixième Conférence du Développement Industriel des Pays Arabes
- 8/ - Adoption du rapport de la Conférence

La Conférence a élu son Excellence, Mohamed LIASSINE, Ministre de l'Industrie Lourde de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Président, les Chefs de Délégations officielles des Etats Arabes sont considérés comme Vice-Présidents. M. AYAD EL AZZABI, Directeur Général du Centre du Développement Industriel pour les Pays Arabes a été élu rapporteur de la Conférence. Le Comité de rédaction a regroupé l'Algérie, l'Irak, L'Arabie Séoudite et tout autre pays arabe désirant apporter une aide à la rédaction du rapport.

1°) DESIGNATION DU SIEGE DE L'ORGANISATION ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

- Le siege de l'Organisation Arabe pour le Développement Industriel sera ^à Bagdad, capitale de la République de l'IRAQ. La Conférence adresse ses remerciements à la République de l'Iraq pour avoir accepté d'accueillir l'Organisation

2°) STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL A LONG TERME

1. La Conférence se félicite des résultats obtenus par les pays arabes au plan du développement économique depuis 1970, étant donné que le taux de croissance du revenu brut de la région arabe atteindra d'ici l'an 1985, près de 7,4 % selon les cours de 1975. Elle se félicite également du développement considérable réalisé par l'industrie arabe de transformation dont le taux annuel de croissance devra atteindre 10 % entre 1975 et 1985.
2. La Conférence es time cependant que la Nation Arabe devra parcourir un chemin très long avant de pouvoir rattraper les pays développés.

En effet, la part des pays arabes n'a guère dépassé 0,2 % de la production industrielle mondiale en 1975. La capacité de l'Industrie arabe a satisfaire la demande a diminué de 79 % en 1970, à 55 % en 1975. La part des industries de consommation: dépasse 50 % de la production globale de l'industrie de transformation. La Conférence constate que le taux de satisfaction des besoins sociaux essentiels du citoyen arabe sont encore insuffisants comparativement au taux moyen mondial. En effet, 31 % des citoyens arabes souffrent ^{encore} de la mal-nutrition ou de la sous-alimentation, cependant que, 30 % de ces citoyens vivent dans des logements peu décents avec un taux d'occupation élevé.

Par ailleurs, la structure actuelle de la production arabe ne permet de satisfaire que 72% de ces besoins, sans parler de son incapacité à réaliser les moyens de production de ces produits puisque elle dépend de l'étranger pour 100% en matière des broches et de métiers à filer et à tiser, pour 40% en matière de ciment, et pour 76% pour ce qui concerne les fers à béton.

3°) La Conférence constate que l'économie mondiale a été affectée par la stagnation et l'inflation, que les effets de cette situation se sont répercutés sur les pays en développement ce qui a provoqué une diminution du taux de leur croissance annuelle et a conduit à une baisse de la contribution de leurs exportations dans le volume du commerce international. La conférence constate également que le système financier et monétaire mondial profite davantage, aux pays avancés au détriment des pays en développement. Si l'on est unanime à penser que les pays en développement constituent par leurs programmes d'industrialisation et de développement/^{un} moyen pour les pays développés de sortir de leur crise et dynamiser leurs secteurs productifs, il n'en demeure pas moins que ces mêmes pays développés dressent des obstacles devant le transfert de technologie en imposant un contrôle aux technologies vendues, en augmentant leurs prix et en fermant leurs marchés d'une manière ou d'une autre, aux produits industriels des pays en développement. S'il est de l'intérêt de certains pays industrialisés (vendeurs de machines, sociétés de services conseils), de voir les pays en développement exécuter leurs programmes de développement, il n'en est pas de même pour certains autres pays qui considèrent ces programmes comme un danger pour elles, soit en raison de la concurrence qu'ils peuvent faire naître aux produits similaires ou pour d'autres raisons sociales ou politiques.

4°) Face à cette réalité industrielle arabe et internationale marquée par la pénétration économique sioniste désormais devenue un danger direct et persistant, les pays arabes ne peuvent affronter et dépasser cette situation qu'à travers une vision globale comportant une stratégie bien définie.

- 5°) La Conférence estime que cette stratégie doit être basée sur le fait que l'industrialisation constitue la condition essentielle d'un développement économique et social global, et qu'elle doit viser aux objectifs définis par la Quatrième Conférence tenue à Bagdad à savoir : garantir la sécurité alimentaire aux peuples arabes, assurer les besoins essentiels des citoyens arabes, arriver au plus haut degré possible d'industrialisation des matières brutes locales, coordonner les activités des projets similaires et produisant des biens exportés sur le marché international.

L'industrialisation telle que nous la concevons doit assurer un développement industriel réel à travers la mise en place de structures industrielles liées aux autres secteurs de l'économie et au sein desquelles s'interpénètrent de manière organique les industries de biens de consommation de biens intermédiaires et de bien d'équipements.

Elle doit en outre intégrer au plus haut degré les moyens technologiques dans la limite permise par les ressources et autres possibilités.

La Conférence considère que la réalisation de cette industrialisation exige la création d'une base scientifique et technologique nationale qui s'attachera à développer les organismes de consultation, d'études et de réalisation qui transforment le projet théorique en réalité et développera l'industrie des équipements et machines ; elle exige par ailleurs la nécessité de lier l'enseignement et les centres de recherche aux structures productives locales.

- 6°) La Conférence considère qu'étant donné l'impossibilité de réaliser une telle industrialisation à l'échelle de chaque pays, une collaboration arabe régionale est indispensable ; celle-ci s'élargissant pour devenir à long terme une collaboration à l'échelle de tous les pays arabes. Cependant la Conférence insiste sur le fait que l'intégration régionale suppose une intégration minimum à l'intérieur de chaque pays d'une part,

et un niveau de développement minimum des secteurs productifs d'autre part. Ainsi cette intégration ne peut être atteinte par des aspirations sentimentales qui se cristallisent dans la création d'entreprises devant jouer un rôle d'intermédiaire mais qui se transforment en but propre, ou en prenant des mesures dans le cadre d'accords qui ne réunissent pas les conditions objectives de succès. Par contre, elle peut devenir une réalité si elle est basée sur les études et consultations approuvées par la 4ème Conférence, en attendant de parvenir à une intégration coordonnée au niveau des plans de développement ; ce qui requiert la foi en une action arabe commune et une volonté politique pour sa mise en oeuvre.

A la lumière de ce qui précède, la Conférence a pris en conclusion les décisions et recommandations suivantes :

A/ - RESOLUTIONS

1. - Le Centre est chargé d'élaborer les études de fond présentées à la Conférence sous leur forme définitive et d'en débattre au cours d'un colloque qui sera réservé à cet effet et qui réunira les représentants des Etats et des Experts.
2. - L'élaboration des études stratégiques futures doivent être un projet permanent faisant partie des activités du Centre. Elles doivent être basées sur un concept souple, dynamique, reflétant notre réalité arabe, fondée sur des informations détaillées et des analyses objectives pour permettre aux responsables arabes de prendre des décisions sur les plans national et régional.

3. - Le Centre doit approfondir les études relatives à la satisfaction des besoins sociaux essentiels, pour déterminer les projets et les unités de production industrielle qui pourront répondre à ces besoins, et à collaborer avec les sociétés arabes communes pour l'exécution de ces projets en accordant la priorité à l'implantation de ces derniers dans les pays les moins développés.
4. - Le Centre doit créer un organisme d'information industrielle et technologique employant les procédés les plus modernes en vue d'apporter ses services au développement industriel arabe.
5. - Le Centre procédera en permanence à l'analyse des plans d'industrialisation arabe et entreprendra des études portant sur les produits des industries intermédiaires, qui sont établies dans certains pays arabes dans le but de développer les industries qui s'y rattachent dans ces pays et dans d'autres pays arabes afin de concrétiser l'intégration industrielle arabe.
6. - Le Centre coopèrera avec les Unions industrielles spécifiques dans la préparation des études et l'établissement de concertations en vue de prendre les mesures adéquates susceptibles d'assurer la coordination entre les Etats Arabes qui exportent vers le marché international leurs produits à l'exemple des tissus, des matières pétrochimiques et des engrais.
7. - Le Centre poursuivra l'application de la recommandation du 4ème Congrès en ce qui concerne la coordination des positions des Etats Arabes, antérieurement et pendant les réunions et conférences internationales concernant les problèmes de développement industriel arabe et international.
8. - Le Centre intensifiera son activité dans le domaine de l'échange des expériences entre pays arabes et l'utilisation des Centres de formation existants dans les pays arabes afin d'assurer la qualification des stagiaires arabes.

B/ - RECOMMANDATIONS

1. - La Conférence des Etats Arabes recommande l'adoption des mesures adéquates pour concrétiser un développement industriel rapide, en tant que facteur essentiel et moyen accélérant la réalisation des objectifs d'un développement économique et social global. De même qu'elle recommande d'accorder une importance particulière au développement des infrastructures.
2. - La Conférence recommande aux Etats Arabes d'accorder une importance particulière aux industries d'ingénierie et au développement des Centres de recherches, de veiller à leur promotion et d'oeuvrer à les lier organiquement au secteur productif.
3. - La Conférence recommande aux pays arabes d'agir pour l'extension des industries chargées de la transformation des matières brutes locales et dont les avantages relatifs à leur production sont disponibles. Elle recommande également la planification pour développer les industries futures dans les mêmes pays et dans les autres pays arabes.
4. - La Conférence recommande aux Etats Arabes de développer leurs échanges commerciaux en matière de produits industriels.
5. - La Conférence recommande aux Etats Arabes de ne pas s'entêner dans leurs programmes d'industrialisation aux industries en regression dans les pays avancés et d'accorder dès aujourd'hui une attention particulière au développement des industries en progression notamment les industries pétrochimiques, chimiques, électroniques et la fabrication des équipements et des machines.
6. - La Conférence recommande aux Pays Arabes d'encourager la création de bureaux arabes d'engineering, de consultation et de centres spécialisés dans le dessin industriel et l'élaboration d'études nécessaires, compte tenu de leur rôle fondamental dans l'établissement d'une base scientifique technologique nationale.

La Conférence recommande aux Pays Arabes de coordonner leurs plans industriels par rapport aux industries de base qui nécessitent des investissements financiers importants et par rapport au domaine de l'échange des informations, de la commercialisation des produits et de la formation.

Troisièmement - La position arabe vis à vis de la 5ème
Conférence de l'ONUUDI

La Conférence a pris connaissance de la note présentée par l'ONUUDI et du point de vue du Centre à cet effet.

Après débat et présentation des suggestions et avis, la Conférence a conclu ce qui suit :

Vu le rôle joué par l'ONUUDI au plan international pour la dynamisation du développement industriel dans les pays en développement.

Vu l'importance du rôle qui lui est dévolu dans la concrétisation des objectifs et programmes d'actions définis par la Conférence de LIMA, ce qui nécessite de l'ensemble des pays et plus particulièrement les pays avancés économiquement, d'apporter un soutien total à cette organisation.

Vu l'importance de la 5ème Conférence de l'ONUUDI dans l'apport d'acquis supplémentaires aux pays en développement face aux pays avancés, la Conférence recommande aux Etats Arabes de poursuivre leur soutien à l'ONUUDI, d'accorder à leur participation à la Conférence de NEW DELHI toute l'importance voulue, d'étudier sérieusement les suggestions qui seront formulées au cours de cette Conférence et de coordonner leurs actions dans le but de prendre une position arabe unifiée à cette Conférence.

Dans le souci de renforcer ces actions, la Conférence invite les pays Arabes :

- 2.1. A signer et à parachever, dans les plus brefs délais possibles, l'approbation de la Charte de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, lui permettant d'entamer ses travaux en tant qu'Institution spécialisée ; ce qui lui permettra d'affronter les défis

de l'industrialisation dans les années 80 et l'après 80 avec une souplesse et une efficacité accrues.

- 2.2. A oeuvrer en vue du renforcement de l'ONUDI au moyen de ressources financiers suffisantes qui seront versées soit par le biais d'une contribution annuelle à son budget général ou par l'accroissement des ressources du fonds des Nations Unies pour le Développement Industriel.
- 2.3. A appuyer le système de consultation mis en application par l'UNIDO, car il constitue le cadre approprié pour développer de nouvelles formes de coopération industrielle internationale, organiser le redéploiement industriel dans le but de réaliser les objectifs de LIMA et pour conférer à ce système un caractère d'institution permanente.
- 2.4. La Conférence invite le Centre à préparer un document de travail qui précisera la position des Etats Arabes en ce qui concerne les points contenus dans l'ordre du jour de la 3ème Conférence de l'ONUDI en vue de la soumettre aux délégués arabes qui assisteront à la réunion des 77 qui doit se tenir à LA HAVANE. Ceci leur permettra d'unifier la position des pays arabes à ce sujet et de parachever ces consultations lors de la réunion de NEW-DEHLI.
3. - La Conférence constate que les pays économiquement développés n'ont pas fourni aux pays en développement le niveau d'aide technique et financière requis conformément aux résolutions et recommandations de la Conférence de LIMA. Compte tenu de l'importance de cette aide qui devra permettre aux pays en développement d'atteindre l'objectif fixé à la Conférence de LIMA, en réalisant 25 % de la production industrielle mondiale, la Conférence invite les pays arabes à participer au plus haut niveau possible à la 3ème Conférence de l'ONUDI pour promouvoir cet objectif.

